

BIM Modeleur du bâtiment

146 jours (1022 heures)

Expertise

à partir de

11 984 € HT par personne (TVA en vigueur)

Contenu mis à jour le 25/09/2026. Document téléchargé le 02/10/2026.

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Gérer la modélisation de la maquette numérique d'un projet de construction pour un ou plusieurs corps d'état
- Modéliser la maquette numérique pour mettre au point le projet de bâtiment, le présenter à votre client et réaliser le dossier de permis de construire (c'est le cas de projets de construction ou de réhabilitation de petite taille de type maison individuelle), dans le cadre d'un projet BIM de niveau 1 lors duquel chaque acteur travaille en 3D pour ses propres besoins
- Utiliser la convention BIM pour organiser votre maquette numérique afin qu'elle soit compatible et interopérable avec l'ensemble des maquettes du projet, dans le contexte d'un projet plus important constitué d'une équipe de maîtrise d'oeuvre (architectes, bureaux d'études, BIM Manager et BIM Coordinateur)
- Passer le Titre professionnel "BIM Modeleur du bâtiment".

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

À qui s'adresse cette formation ?

Toute personne en reconversion professionnelle ou souhaitant monter en compétences.

Prérequis

Avoir un niveau Bac dans un domaine technique (BTP, architecture...), un intérêt pour l'architecture d'intérieur et une appétence pour la modélisation 3D. La connaissance d'un logiciel de modélisation est un plus.

Programme

1 Pendant votre formation

BIM Modeleur du bâtiment

Contenu de la formation

Présentation

- De la formation
- Du métier
- Des technologies
- De l'univers du BIM

AutoCAD Initiation

Suite Office

Revit Initiation

- Cas pratiques
- Suivi tutoré

TRE (Technique de Recherche d'Emploi)

Revit Perfectionnement

- Cas pratiques
- Suivi tutoré

Anglais

Scrum

Logiciels Viewer

Gestion de projets (logiciels BIM)

Révisions

Examen blanc

Correction de l'examen blanc

Modalités d'obtention du Titre professionnel "BIM Modeleur du bâtiment"

1. Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

- Le candidat sera évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :
 - Une mise en situation professionnelle écrite en français, reconstituée sous forme d'étude d'un cas d'entreprise, complétée par un entretien technique
 - Les résultats des évaluations passées en cours de formation

- Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC
- Un entretien final avec le jury.

2. Pour un candidat à la VAE

- Le candidat devra constituer un dossier de demande de validation des acquis de son expérience professionnelle d'un an en rapport avec le titre visé.
- Il recevra, de l'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session titre.
- Lors de cette session, le candidat sera évalué par un jury de professionnels, sur la base des éléments suivants :
 - Une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique
 - Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC
 - Un entretien final avec le jury.
- Pour ces deux catégories de candidats (paragraphe 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décidera ou non de l'attribution du titre. En cas de non-obtention du titre, le jury pourra attribuer un ou plusieurs Certificat(s) de Compétences Professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat pourra se présenter aux CCP manquants dans la limite de la durée de validité du titre.
- Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroulera en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification. En cas de révision du titre, l'arrêté de spécialité fixera les correspondances entre les CCP de l'ancien titre et ceux du titre révisé. Le candidat se présentera aux CCP manquants du nouveau titre.
- En cas de clôture du titre, le candidat ayant antérieurement obtenu des CCP disposera d'un an à compter de la date de la fin de validité du titre pour obtenir le titre initialement visé.

3. Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation ou ayant réussi partiellement le titre (formation ou VAE)

- Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre pourra obtenir le titre par capitalisation des CCP constitutifs du titre.
- Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat sera évalué par un jury composé de professionnels.
- L'évaluation sera réalisée sur la base des éléments suivants :
 - Une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique
 - Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC.
- Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroulera en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification.

Financement

Pour financer votre formation avec votre CPF, munissez-vous de votre n° de sécurité sociale et cliquez sur le bouton pour vous rendre sur MonCompteFormation.

S'inscrire avec son CPF →

Modalités pédagogiques

- Un poste informatique / personne
- Les logiciels nécessaires au suivi de la formation, mises en situation, cas pratiques, supports pédagogiques, plateforme multimédia, tutoriels, travaux en sous-groupes, suivi tutoré
- La formation est composée d'une période théorique de 749 heures puis d'une période pratique en entreprise de 273 heures (durées moyennes données à titre indicatif)
- Compte-tenu de l'évolution du référentiel, des compétences métier, des logiciels, les éléments du programme ne sauraient être contractuels.

En cas de formation intra sur site externe à M2I, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap